

MASTER - Tourisme (fiche nationale)

Active

N° de fiche
RNCP34436

Nomenclature du niveau de qualification : **niveau 7**

Code(s) NSF :

341 : Aménagement du territoire, urbanisme

334 : Accueil, hôtellerie, tourisme

326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

13168 : économie tourisme

42654 : tourisme

Date d'échéance de l'enregistrement : **31-08-2024**

CERTIFICATEUR(S)

—

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	-	-
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	-	-
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	-	-
UNIVERSITE DE LA ROCHELLE	-	-
UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	-	-
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	-	-
UNIVERSITE DE PAU ET DU PAYS DE L'ADOUR	-	-

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA	-	-
UNIVERSITE DE TOULON	-	-
UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE	-	-
UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE	-	-
UNIVERSITE TOULOUSE II	-	-
UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE	-	-
UNIVERSITE DE NICE	-	-
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	-	-
UNIVERSITE DE MARNE LA VALLEE	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Elaboration de stratégie de développement des territoires et des destinations dans le domaine du tourisme
- Conduite et gestion de projet touristique
- Communication et promotion des territoires
- Valorisation des patrimoines et/ou gestion de sites ou équipements structurants culturels
- Expertise et conseil en ingénierie de développement touristique
- Coordination des actions de développement touristique
- Construction et développement de supports d'information et d'outils d'aide à la décision
- Direction de service ou d'établissement accueillant des touristes dans l'hébergement, la restauration, l'événementiel
- Direction d'organisations et de lieux touristiques
- Communication et promotion d'organisations (publiques/privées) et de lieux touristiques
- Conception de produits touristiques

Compétences attestées :

- Concevoir et organiser des projets touristiques, hôteliers et de restauration
- Manager, gérer et piloter des structures touristiques, hôtelières et de restauration
- Créer des entreprises et innover dans les organisations et les lieux touristiques
- Concevoir et déployer des stratégies marketing
- Concevoir et mettre en œuvre des plans de communication et d'actions commerciales après analyse

des marchés

- Développer des outils ou applications d'aide à la décision
 - Utiliser et alimenter des systèmes d'information touristique, hôtelière et de restauration
 - Mettre en place un projet de développement touristique pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif et en assumer les responsabilités
 - Déterminer et mener des actions de promotion et de communication touristique
 - Coordonner et animer les actions de développement touristique local ou régional
 - Mener des actions de conseil et d'expertise en ingénierie
 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'informations
 - Elaborer et mettre en œuvre des politiques de Revenue Management
 - Elaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion de la qualité
-
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34436BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34436BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

<p>RNCP34436BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34436BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- I : Hébergement et restauration
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- S : Autres activités de services

Type d'emplois accessibles :

- Cadre d'hébergement, de restaurations hôtelières
- Chargé de mission et de développement local
- Chargé de mission, de promotion et de valorisation
- Chargé de mission tourisme
- Chargé de l'optimisation de produits touristiques
- Chargé de promotion, de la communication et du numérique
- Concepteur de produits touristiques
- Entrepreneur de tourisme

Code(s) ROME :

- G1301 - Conception de produits touristiques
- G1102 - Promotion du tourisme local
- K1802 - Développement local
- G1402 - Management d'hôtel-restaurant

Références juridiques des réglementations d'activité :**VOIES D'ACCÈS****Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :****Validité des composantes acquises :**

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

-

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :
Non

BASE LÉGALE

-

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

-
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018 Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 24/02/2017 Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 06/11/2017 Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018 Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017 Université du Littoral Côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016 Université Nice , arrêté du : 29/05/2018 Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 25/04/2019 Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018 Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

-

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.univ-larochelle.fr/master/Tourisme>

<http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/master/Tourisme>

<http://www.univ-angers.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-brest.fr/master/Tourisme>

<http://www.univ-ubs.fr/master/Tourisme>

<http://www.univ-reunion.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-pau.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-perp.fr/master/Tourisme>

<http://www.univ-tln.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-lehavre.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-littoral.fr/master/Tourisme>

<http://www.univ-tlse2.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-lyon2.fr/master/Tourisme>

<http://unice.fr/master/Tourisme>

<http://www.pantheonsorbonne.fr/master/Tourisme>

<http://www.u-pem.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-montp3.fr/master/Tourisme>

<https://www.univ-smb.fr/master/Tourisme>

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/19669/81562>)